

2023

des envies, des idées,
des projets !



Mairie
de
Fleuré



Mairie

Route de Poitiers
86340 Fleuré
05 49 42 60 15
contact@fleure86.fr
www.fleure86.fr

Directeur de Publication

Vivian Perroches

Coordinatrice

Florence Tucholski

Commission de rédaction

Andrée Gerland
Céline Riquer
Les bénévoles des associations

Service Communication

Eaux de Vienne
Communauté de Communes
des Vallées du Clain
Syndicat Énergie Vienne

Composition graphique et impression

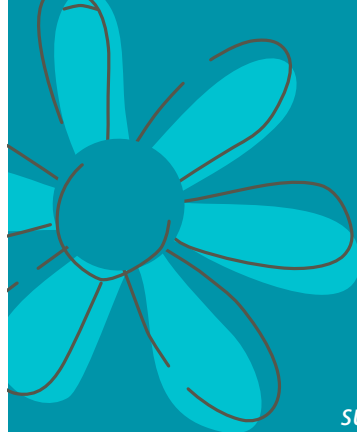
Sipap-Oudin

Tirages

700 exemplaires

Crédits Photos

Mairie de Fleuré
Bruno Vrignaud
Les bénévoles des
associations



Le bulletin municipal est attendu... et il est lu avec attention. Son objectif principal est de présenter l'action municipale et la vie locale.

Il informe sur l'actualité de la commune et donne à tous les moyens de connaître les décisions prises par la municipalité.

Les associations enrichissent le contenu et la vie sur notre territoire.

Le champ de l'information est élargi à la Communauté de Communes et les informations qui facilitent notre quotidien.

Le choix des couleurs et des illustrations, la mise en page et la typographie sont choisis pour rendre cette publication attrayante et agréable à la lecture. Le papier utilisé est à l'heure actuelle le procédé le moins polluant.

ECO Energy vogue

- POMPES À CHALEUR
- CLIMATISATION RÉVERSIBLE
- CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
- DIAGNOSTIC ENTRETIEN

86340 FLEURÉ

www.eev86.com 06 74 52 04 74
contact@eev86.com

RGE QualiPac HANDIBAT



Sommaire

Mot du maire..... 5

VIE MUNICIPALE.....6

Services Municipaux 6

Personnel communal..... 6

Recensement de la population 6

État civil..... 6

Finances, budget et fiscalité 7

Conseil Communal des jeunes 8

VIE SCOLAIRE9

91 élèves répartis dans 4 classes..... 9

Tarifs garderie et cantine 9

BATIMENTS ET GESTION DES SALLES..... 10

Complexe scolaire..... 10

La Poste..... 10

Salle des fêtes "René Taudière"..... 10

CIMETIERE..... 11

Reprise des concessions 11

Agrandissement du columbarium 11

Tarifs municipaux 11

VOIRIE 12

Travaux de voirie..... 12

Enfouissement des réseaux 12

Écluses routières 12

Numérotation et dénomination de rues..... 12

Entretien des bords de route et des chemins de randonnée 13

Entretien des haies..... 13

Compensation de l'empreinte carbone
du Tour Poitou-Charentes 13

URBANISME ET ENVIRONNEMENT 14

Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire 14

Schéma de cohérence territoriale 14

Constructions..... 14

Droits à construire d'un terrain 14

Travaux : les modalités..... 14

Taxes et participations d'urbanisme 15

ANIMATION, CCAS ET SOLIDARITE 16

Au revoir aux élèves de CM2 16

Festi Vallées à Fleuré..... 16

Marché d'automne 16

Les Bricol'Loups 16

Ateliers numériques 17

Services de proximité..... 17

Repérage des personnes vulnérables..... 17

COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE 18

Communication 18

Bibliothèque municipale 18

BIEN VIVRE ENSEMBLE 20

Le civisme, c'est l'affaire de tous 20

Les animaux errants et en état de divagation..... 20

Les déjections canines..... 20

Respect de la zone 30 20

Citoyenneté et sécurité 20

Utiliser une trottinette électrique..... 20

Les « Petits riens » 20

PAROLES AUX ASSOCIATIONS FLEURÉENNES 21

A.C.C.A. 21

Amicale des Parents d'Élèves 21

Club de l'amitié 22

Club de randonnée CR 85 22

Comité d'Animation de Fleuré..... 23

Donneurs de Sang Bénévoles de Fleuré 23

Fleur'et Pouce 23

Football Club de Fleuré 24

Les petits pas dans les grands 25

Union Fraternelle des Victimes de Guerre et
Anciens Combattants 25

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES 26

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 26

VIE COMMUNAUTAIRE « LES VALLÉES DU CLAIN ».. 27

Droit de préemption 27

PLUi..... 27

Déchèterie 27

Enfance - Jeunesse..... 27

Culture - Tourisme..... 28

Conseillère Numérique..... 28

Sport 28

LE SAVIEZ-VOUS ? 29

Sobriété énergétique..... 29

Brigade numérique : renseigner, accueillir, orienter..... 30

Augmentation des fraudes à la rénovation énergétique..... 30

Mon espace santé : carnet de santé numérique 30

Effectuer des démarches en ligne 31

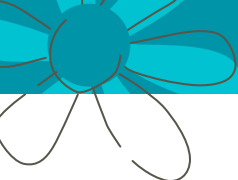
Demander ou renouveler une carte d'identité
et/ou un passeport 31

Répertoire Électoral Unique (R.E.U). 31

Service des impôts..... 31

Internet en toute sécurité 31

NUMÉROS UTILES ET D'URGENCE 32



05 49 42 65 14

SARL

BEAUJANEAU

ÉLECTRICITÉ • CHAUFFAGE • SANITAIRE



Lundi Mardi Jeudi Vendredi

7h30 - 12h30 / 15h - 19h30

Mercredi

7h30 - 12h30

Samedi

8h - 12h30 / 15h 19h30

Dimanche

8h30 - 12h30



 05 49 42 69 96

14 route de Poitiers
86340 FLEURE



Mot du maire



Chers administrés,

S'il n'y avait qu'un fait à retenir parmi les nombreux événements qui ont rythmé l'année 2022 sur le plan national et international, ce serait certainement l'offensive russe en Ukraine. Cette guerre, aux conséquences dramatiques pour les populations locales, a également favorisé l'émergence d'une crise énergétique mondiale. La gestion de l'énergie s'impose ainsi comme l'un des enjeux cruciaux à venir pour les particuliers, les entreprises et les collectivités.

D'un point de vue local, les travaux de réaménagement et de rénovation énergétique de l'école, qui ont débuté fin octobre, apportent des solutions à ce besoin d'économie d'énergie.

Ils constituent un investissement majeur de la commune et s'ajoutent aux réalisations de 2022 : fresque, réfection de la toiture de la Poste, agrandissement du columbarium, début de l'enfouissement des réseaux route de Nieuil L'Espoir et allée des Rosiers...

Entre le 19 janvier et le 18 février 2023, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel, il vous remettra un questionnaire à remplir. Le recensement de la population est un moment très important : du résultat découle le niveau de participation de l'État au budget de la commune.

Une crise en chassant une autre, il semble que les difficultés liées au Covid s'estompent, et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous devrions pouvoir organiser les prochains vœux de la municipalité après deux annulations successives. Je vous donne donc rendez-vous le samedi 14 janvier 2023 pour échanger sur les projets en cours et à venir, en restant comme toujours à l'écoute de vos attentes et préoccupations.

Le maire,
Vivian Perroches

Monsieur Vivian Perroches, maire, et son conseil municipal
vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu

le samedi 14 janvier 2023

À partir de 18h30 - Salle René Taudière

05 49 42 60 15 - contact@fleure86.fr

Vous avez emménagé à Fleuré ? Faites-vous connaître !

05 49 42 60 15 - contact@fleure86.fr

Si vous arrivez sur la commune ou si vos comprimés d'iode sont périmés, pensez à vous rendre à la pharmacie. Renseignements sur www.distribution-iode.com



ABBA sarl
Agencement - Aménagement

Entreprise de Menuiserie – Charpente – Couverture – Plaque de plâtre

PARC D'ACTIVITE D'ANTHYLLIS

86340 FLEURE

06 22 57 83 47

abbamenuiseries@gmail.com

MAÇONNERIE – ENDUIT
Neuf - Rénovation



La Coudralière
86340 FLEURE

05 49 18 98 09
sarl.bcrm@orange.fr

SIREN 789 020 591 – NAF 4399C

Services municipaux

Mairie


- Du lundi au vendredi de 14h à 17h
- Le mercredi matin de 9h à 12h

contact@fleure86.fr – 05 49 42 60 15
www.fleure86.fr

Bibliothèque municipale

- Le lundi de 10h30 à 12h
- Le mercredi de 15h à 18h
- Le vendredi de 15h30 à 18h
- Le samedi (semaine paire) de 10h à 12h

biblio_fleure@orange.fr - 05 49 45 07 24 – www.fleure86.fr

 Bibliothèque municipale de fleuré



ÉTAT CIVIL

Mariages : 6
PACS : 2
Décès : 20
Naissances : 12

Personnel communal

Les mesures générales d'organisation des services relèvent de la compétence du conseil municipal mais elles ne peuvent intervenir que dans le cadre de la législation en vigueur. Le maire est en charge de la gestion des services municipaux.

Le personnel municipal est composé de neuf agents (six femmes et trois hommes) qui assurent chaque jour les missions des différents services municipaux :

- Christel Burjade (ATSEM, cantine, garderie, entretien des locaux municipaux)
- Didier Hervoche (ateliers municipaux)
- Isabelle Joseph (école, cantine, entretien des locaux municipaux, garderie)
- Didier Joyeux (ateliers municipaux)
- Ronan Kerdelhué (secrétariat de mairie)
- Françoise Méheux-Driano (ATSEM, cantine, garderie, entretien des locaux municipaux)
- Isabelle Painault (cantine, garderie et entretien des locaux municipaux)
- Catherine Robert (secrétariat de mairie et bibliothèque municipale)
- Sabrina Usé (ATSEM, cantine, garderie, entretien des locaux municipaux)

Recensement de la population

La Mairie a recruté deux agents recenseurs, Annie Desplebin et Maud Vachon. La campagne se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Les réponses au recensement sont obligatoires. En cas de refus persistant ou de réponse sciemment inexacte à des questions ayant trait à la vie personnelle et familiale, l'article 7 de la loi du 7 juin 1957 prévoit que vous pouvez être sanctionné d'une amende.

Vous recevrez une feuille de logement ainsi qu'un bulletin individuel à votre domicile. Ces documents vous demandent

ABSENCES

Les absences sont palliées par le recours à différents dispositifs (association, entreprise etc.) pour un total de 321 heures 50 de janvier au 5 novembre 2022 suite à un arrêt maladie de longue durée. Cependant, la municipalité est parfois dans l'impossibilité de remplacer le personnel.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite aux évolutions réglementaires, notamment le passage aux 1 607 heures et la fin des régimes dérogatoires, le conseil municipal a confirmé l'organisation en vigueur, organisation validée par le Comité Technique du 5 avril 2022.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Un décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement a été publié. Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Il prévoit la couverture des risques en matière de prévoyance et de santé.

notamment de renseigner votre âge, votre niveau d'étude ou le degré de confort de votre logement.

Vous pouvez répondre au questionnaire sur internet via le site le-recensement-et-moi.fr. Les agents recenseurs distribuent un document avec un code d'accès au questionnaire de recensement numérique. Il est toutefois toujours possible de répondre au questionnaire sur format papier : dans ce cas, l'agent recenseur remet sur place le document à remplir et viendra le récupérer quelques jours plus tard.



Finances, budget et fiscalité

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par l'équipe municipale. C'est un acte important de la vie communale car il valide l'ensemble des recettes et dépenses de l'année. Elles sont composées de deux sections, fonctionnement et investissement, avec pour obligation d'être à l'équilibre (dépenses = recettes) :

- la section d'investissement reprend toutes les dépenses destinées à réaliser des équipements. Le programme d'investissement est élaboré selon les priorités de l'équipe municipale.
- la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien courant de la collectivité (achats, salaire du personnel, CCAS, subventions...).

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------|---|-----------|-----|
| chapitre | désignation | montant | % |
| 11 | charges à caractère général | 291 000 | 15 |
| 12 | charges de personnel et frais assimilés | 365 600 | 19 |
| 14 | atténuations de produits | 19 207 | 1 |
| 65 | autres charges de gestion courante | 157 200 | 8 |
| 66 | charges financières | 11 100 | 1 |
| 67 | charges exceptionnelles | 35 000 | 2 |
| 68 | dotations provisoires | 300 | |
| 22 | dépenses imprévues | 68 717 | 4 |
| 23 | virement à la section d'investissement | 940 000 | 50 |
| | | 1 888 124 | 100 |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------|--------------------------------|-----------|-----|
| chapitre | désignation | montant | % |
| 16 | emprunts et dettes assimilés | 41 974 | 3 |
| 21 | immobilisations corporelles | 1 086 131 | 92 |
| 020 | dépenses imprévues | 44 912 | 4 |
| 001 | déficit investissement reporté | 16 115 | 1 |
| | | 1 189 132 | 100 |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------|---|-----------|-----|
| chapitre | désignation | montant | % |
| 13 | atténuations de charges | 500 | |
| 70 | produits des services, domaine et ventes diverses | 32 750 | 2 |
| 73 | impôts et taxes | 423 600 | 22 |
| 74 | dotations, subventions et participations | 168 160 | 9 |
| 75 | autres produits de gestion courante | 3000 | |
| 76 | produits financiers | 15 | |
| 77 | produits exceptionnels | 600 | |
| 002 | excédent de fonctionnement reporté | 1 259 499 | 67 |
| | | 1 888 124 | 100 |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------|--|-----------|-----|
| chapitre | désignation | montant | % |
| 13 | subvention d'investissement | 160 000 | 13 |
| 21 | virement de la section de fonctionnement | 940 000 | 79 |
| 10 | dotations, fonds divers et réserves | 89 132 | 8 |
| | | 1 189 132 | 100 |

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

- taxe habitation : 21.42 %
- taxe foncier bâti : 39.31 % (taux départemental compris)
- taxe foncier non bâti : 30.42 %

Philippe Blanc

Primeur

Zone Anthyllis - 86340 Fleuré

tél. 06 65 22 79 31



BOUCHET JEAN-LOUIS

PORT : 06 - 27 - 35 - 72 - 56 - 86800 TERCÉ

TOUS LES LUNDIS APRÈS-MIDI À FLEURÉ : (en saison)

- VENTE DE PLANTS DE LÉGUMES
- ARBUSTES ...
- ET DE FLEURS
- ARBRES FRUITIERS



Conseil Communal des Jeunes

Les travaux menés par le conseil communal des jeunes ont permis entre autres d'identifier l'emplacement du tableau d'affichage et des arbres au city-stade, de donner un avis sur le cadeau de départ des CM2 en sixième et de proposer des améliorations des repas à la cantine...

Les jeunes conseillers ont pu exprimer leurs idées sur le texte apposé sur la fresque de La Poste et participer à la préparation de l'exposition qui s'est tenue à la bibliothèque municipale.

Ils souhaitent proposer un nouvel équipement pour le city-stade, améliorer la signalétique du passage protégé proche de l'école, et poursuivre le chemin du partage.



Pour la municipalité :

Membre de droit : Vivian Perroches, maire

Titulaires :

- Florence Tucholski, adjointe
- Isabelle Laplanche, conseillère municipale

Suppléants :

- Andrée Gerland, conseillère municipale
- Jean-François Neveu, conseiller municipal



Jeunes conseillers :

Pauline Blanchon, Eléonore Charles, Angèle Fouche, Mathis Lequivard
Lucian Lion, Pauline Pinoges, Liam Rivaux, Pauline Taudière.



BOUTILLET
BATIMENT - GROS ŒUVRE

www.boutillet.fr contact@boutillet.fr

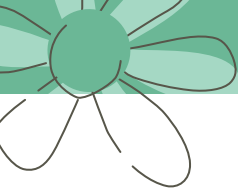
86300 Chauvigny 37300 Joué-les-Tours
05 49 46 37 16 02 47 52 17 46

COURBIER
Motoculture

VENTE MATERIEL Neuf & Occasion
SAV toutes marques

www.courbier-motoculture86.fr
SAVIGNY LEVESCAULT

05 49 56 52 77
sarl.courbier.remy@wanadoo.fr



91 élèves répartis dans 4 classes

Classe de Petite Section / Moyenne Section

Composée de 13 PS et 14 MS

Enseignante : Mme Véronique Bourguignon

ATSEM : Mme Françoise Méheux-Driano

et Mme Sabrina Usé

Classe de Grande Section / CP

Composée de 11 GS et 11 CP

Enseignante : Mme Clotilde Soenen - Mme Émeline Picard

ATSEM : Mme Sabrina Usé

Yannick Dreux était conseiller municipal et membre de l'Amicale des Parents d'Elèves très investi pour l'école. Il est décédé tragiquement dans un accident de voiture en 2011.

Classe de CE1 / CM1

Composée de 11 CE1 et 12 CM1

Enseignante : Mme Laetitia Barbier

Classe de CE2 / CM2

Composée de 6 CE2 et 13 CM2

Enseignant : M Guilhem Perrin

Tarifs garderie et cantine

| GARDERIE | | | | | | Tarifs |
|---|--------|--------|----------|--------|----------|----------------------------|
| Plage horaire | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Matin de 7h30 à 8h50 | Ouvert | Ouvert | Ouvert | Ouvert | Ouvert | 250 € soit 25 €/mois |
| Midi de 12h00 à 12h30 | Fermé | Fermé | Ouvert | Fermé | Fermé | gratuit |
| Soir de 15h45 à 16h30 | Ouvert | Ouvert | Fermé | Ouvert | Ouvert | gratuit |
| Soir de 16h30 à 18h30 | Ouvert | Ouvert | Fermé | Ouvert | Ouvert | 300 € soit 30 €/mois |
| Fréquentation exceptionnelle | Ouvert | Ouvert | Fermé | Ouvert | Ouvert | 4 € |
| Nouveau forfait Matin ou Soir | | | | | | 275 € soit 27,50 €/mois |
| Réduction de 10%, soit un mois gratuit, à partir du 3 ^e enfant d'une même famille dont tous les enfants fréquentent la garderie. | | | | | | |

| CANTINE | | | | | Tarifs | | |
|------------------|-------------------------|-------|-------|----------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Plage horaire | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi | Enfant | Adulte | Adulte et enfant exceptionnel |
| De 12h00 à 12h40 | 1 ^{er} service | | | | 415 € soit 41,50 €/mois | 630 € soit 63 €/mois | 4,75 € par repas |
| De 12h40 à 13h10 | 2 ^e service | | | | | | |

Absences

A compter du 6^e jour ouvré consécutif de maladie, une remise est appliquée sur présentation d'un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation :

- Garderie du matin : 1,65 €,
- Garderie du soir : 1,70 €,
- Cantine : 2,70 €.

Restauration scolaire

Le contrat de prestation de restauration scolaire a été renouvelé. La société SPRC a été retenue pour un an renouvelable trois fois à compter du 1^{er} septembre 2022

Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

Depuis 2014, les enfants qui le souhaitent peuvent participer à de "Nouvelles Activités Péri-scolaires" appelées NAP. Des ateliers artistiques et de loisirs ont été financés.

Fabien DAOUX
Electricité générale

06 77 81 36 14

ÉLECTRICIEN CERTIFIÉ-FR
daoux.elec@gmail.com

SARL DOS ANJOS Construction

Maçonnerie neuf et rénovation
ZA Anthyllis
86340 FLEURE

Tel. 05 49 45 57 31
Port. 06 25 12 17 39
dosanjoss86@orange.fr
www.dos-anjos-construction.fr





Complexe scolaire

La réflexion sur la réorganisation de l'école, la mise aux normes sécuritaires et acoustiques de la cantine et l'amélioration thermique des bâtiments a abouti par le dépôt du permis de construire, les demandes de subventions et l'appel d'offres à la concurrence. La consultation lancée en avril 2022 a été prolongée de 30 jours, en raison de l'infir-

tuosité de deux lots. Ce n'est qu'en juillet 2022 que le conseil municipal a pu se prononcer. Tenant compte de l'augmentation du coût des matières premières, des adaptations techniques ont permis de réduire le coût du projet.

Les travaux consistent en :

- La construction d'un bureau de direction et d'une salle de réunion pour les enseignants dans la cour d'entrée actuelle.
- La transformation de l'actuelle cantine en deux salles de classes.
- L'agrandissement et la transformation des classes extérieures en cuisine et en salle de restauration.
- L'installation d'une chaudière à granulés à l'extérieur des locaux et la réfection du chauffage.

Les travaux se poursuivront pendant le premier semestre 2023.

Le projet global de 731 772.05 € est financé entre autres par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le fonds de concours de la Communauté de communes des Vallées du Clain, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour un montant total de 405 000 €.

La Poste

Dans la continuité de l'aménagement du centre bourg, la commission a souhaité mettre en valeur ce bâtiment central. Une fresque a été réalisée par Horizon décor, entreprise de peinture en décor et trompe l'œil.

Ce projet est né lors de la réflexion sur l'aménagement du centre bourg commencé il y a maintenant plusieurs années. Après avoir recensé toutes les idées des élus et du conseil communal des jeunes, Bruno Gaillard a relevé le défi de les concrétiser sur une

fresque allant jusque dans le moindre détail comme en témoigne la mésange sur le bord de la fontaine.

La toiture du bâtiment a été rénovée, la cheminée très dégradée et à l'origine d'infiltration d'eau a été supprimée.

Le Conseil Départemental a participé au financement de ces deux projets à hauteur de 80% dans le cadre du dispositif ACTIV 3.



Avant (2016)



En 2022

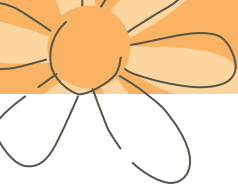
Salle des fêtes "René Taudière"

Pour faire suite au changement des tables, les cantonniers ont réaménagé le local de rangement afin de faciliter la manœuvre des chariots.

Pour tenir compte de l'augmentation du coût des énergies et s'adapter à la réalité des locations, de nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (www.fleure86.fr – rubrique Vie pratique/salle à louer).

Dans le cadre du soutien apporté aux associations « d'Intérêt Général » de Fleuré, la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement pour quatre manifestations et leur Assemblée Générale.





Parmi les espaces publics, le cimetière reste un des lieux où les contraintes sont nombreuses.
Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

Reprise des concessions

Une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon a été initiée en 2019. Vingt-deux ont été reconnues en total état d'abandon. La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des collectivités territoriales. De part le manque d'entretien du concessionnaire ou de ses successeurs ou la disparition de la famille, il arrive que le terrain concédé revête un aspect négligé, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

Les tombes des soldats allemands présentes dans le cimetière ont été conservées pour leur valeur historique.

Après trois ans de démarche, les reprises de concessions ont été réalisées. Elles seront à nouveau disponibles.

Agrandissement du columbarium

Huit caves-urnes* supplémentaires ont été positionnées.

La concession, d'une surface de 1 m² pour une cavurne, est de 15, 30 ou 50 ans. Elle peut être achetée à l'avance mais l'emplacement ne peut être réservé au moment de l'achat sauf nécessité immédiate.

Le Conseil Départemental a participé au financement de ce projet dans le cadre du dispositif ACTIV 3.

*petit caveau situé dans un cimetière et destiné à accueillir et conserver une ou plusieurs urnes funéraires.

Tarifs municipaux

| Tarifs | | |
|---------------------------|--------|-------|
| Jardin du souvenir | | 35 € |
| Concession cimetière | 50 ans | 330 € |
| Concession cimetière | 30 ans | 220 € |
| Columbarium et cave urnes | 15 ans | 350 € |
| Columbarium et cave urnes | 30 ans | 550 € |
| Columbarium et cave urnes | 50 ans | 750 € |



LES LOGES TERRAINS

AMÉNAGEMENT FONCIER

GROUPE hexaôm

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS

WWW.LES-LOGES-TERRAINS.FR | 05 49 18 61 13



Travaux de voirie

L'enveloppe budgétaire communautaire (53 869,87 € HT) a permis d'améliorer ou réparer les revêtements de la voirie :

- Cité des Charmes : trottoirs en enrobé noir et goudron sur deux fissures
- Allée de la Brandinière : purge et bicouche
- Tenaigre : bicouche
- Rue de l'Épine : enrobé et reprise du carrefour avec la rue René Duchesneau

Le Conseil Départemental a participé au financement de ces projets dans le cadre du dispositif ACTIV 3.

Enfouissement des réseaux

Le projet d'enfouissement des réseaux pour améliorer et densifier l'éclairage public route de Nieuil L'Espoir et allée des Rosiers a débuté en septembre 2022 avec une finition et un basculement des compteurs prévus en Février 2023.

Ecluses routières

Cet équipement a été installé route de Vernon pour pallier la vitesse excessive des véhicules sur cet axe du centre bourg très fréquenté. Malheureusement, cette écluse a été détériorée par l'attitude des chauffeurs poids-lourds qui montent volontairement sur les bordures. Des réparations ont été effectuées.

Numérotation et dénomination de rues

Selon la loi 3D5, l'adressage devient obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants ; c'est pourquoi les commissions Voirie et Urbanisme ont vérifié la complétude de la numérotation des habitations de la commune.

Dans un intérêt fonctionnel pour faciliter la distribution du courrier, l'adressage, l'orientation, l'intervention rapide des services d'urgences, le travail de services commerciaux, la localisation sur les GPS... plusieurs lieux-dits et rues ont été dénommés. Suite au dépôt d'un permis d'aménager, la voirie du lotissement de la Vigerie 2 a été renommée rue des Framboisiers et impasse des Myrtilles.

Attention, le changement de dénomination d'une voie induit une modification dans le libellé de l'adresse des habitants y résidant.

Sobriété énergétique : l'éclairage public s'éteindra à 22h au lieu de 23h précédemment.

Les bâtiments publics seront chauffés à 19°C durant toute la période hivernale.



Armel, engagé depuis 3 ans



Rudy, engagé depuis 28 ans



Chloé, engagée depuis 3 ans

LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE POITIERS RECRUTENT !

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?



www.sdis86.net



Entretien des bords de route et des chemins de randonnée

Suite à un arrêté européen de 2015, la période d'interdiction de fauche et de broyage est réglementée.

Entretien des haies

Au titre de la PAC, il est interdit d'entretenir les haies entre le 1er avril et le 31 juillet, période de reproduction de la faune.

L'idéal est d'entretenir les haies à la fin de l'hiver pour laisser un couvert et des réserves de nourriture à la faune durant l'hiver. Une taille régulière est conseillée (environ tous les 3 à 5 ans). Si une taille plus fréquente est réalisée, il est recommandé de ne tailler qu'un côté de la haie chaque année ou par tronçons afin de préserver la floraison et les ressources sur une partie de la haie. L'entretien doit assurer une diversité dans la structure de la haie. La taille ne doit pas être trop sévère afin de ne pas pénaliser le développement de la haie. Préférez les coupes nettes, au lamier par exemple, plutôt que le broyage qui offre une porte d'entrée aux pathogènes, bactéries ou champignons et accélère le vieillissement de la haie. Enfin pour les haies basses taillées au carré, il faut maintenir les haies sur un minimum d'1,5m de haut et de large.

| | | AUTORISÉ | INTERDIT |
|---|---|-----------------|---|
| Du 1 ^{er} janvier au 14 mars | Broyage du bord des routes et des chemins de randonnées | x | |
| Du 15 mars au 31 juillet | Broyage d'accotement | un seul passage | |
| | Broyage vertical des fossés et des buissons | | Excepté pour maintenir la visibilité de la signalisation et des virages dangereux |
| Du 1 ^{er} mai au 30 juin | Broyage des chemins de randonnées et des terrains communaux | | x |
| Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre | Broyage du bord des routes et des chemins de randonnées | x | |
| Du 1 ^{er} août au 14 mars | Broyage vertical des fossés et des buissons | x | |

L'interdiction des produits phytosanitaires a invité les herbes folles à se faire de plus en plus nombreuses. Pour mémoire, chacun est responsable de la propreté de l'espace public autour et à proximité immédiate de sa propriété.

La bataille de la propreté concerne chaque citoyen.

Compensation de l'empreinte carbone du Tour Poitou-Charentes

Dans le cadre de la compensation de l'empreinte carbone du Tour Poitou-Charentes, des plantations d'arbres ont été réalisées au city stade par les enfants de la classe de CM1-CM2. Cette initiative a pour objectif de compenser l'empreinte carbone de la course cycliste. L'emplacement des trois chênes, trois ormes et trois gleditsia a été choisi par le Conseil Communal des Jeunes.





Yves MARCOU
Z.A « La Carte »
86800 JARDRES

Tél : 05 49 47 34 22
Fax : 05 49 47 08 92

Menuiserie BOIS, PVC, ALUMINIUM
Isolation Plaque de Plâtre
Plancher traditionnel et Flottant
Placards et Dressing, Escaliers
Stores int. & ext.
Portails, Clôtures & Portes de Garage
Cuisines & Électroménager




Devis gratuit

Email: contact@menuiseriechauvinoise.com
Site : www.menuiseriechauvinoise.com

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Alexandre GRANDON

GENCAY
NIEUIL L'ESPOIR
USSON DU POITOU



Tél. 05 49 59 46 58 - alexandre.grandon@mutuelledepoitiers.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE

L'élaboration du PLUi devait s'achever en 2022. Il traduit la politique globale de développement et d'aménagement du territoire des Vallées du Clain pour les dix à quinze années à venir.

En mars 2022, le conseil municipal a émis un avis positif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire. Cependant, ce dernier ayant été retoqué, de nouvelles réflexions sont en cours.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le territoire du Seuil du Poitou est doté d'un SCOT depuis le 14 août 2020. Il est valide jusqu'en 2035. Il définit 52 objectifs qui convergent principalement vers l'atténuation du changement climatique. Ce sujet qui, aujourd'hui, ne laisse plus de glace (en atteste la Convention citoyenne pour le climat), implique de lutter sur tous les fronts en même temps et de façon transversale afin d'éviter que

des mesures bénéfiques pour la planète dans un domaine précis n'engendre d'effets néfastes dans un autre, à l'exemple de l'usage intensif du numérique : il permet de limiter les déplacements, mais consomme beaucoup d'énergie par ailleurs.

Cette globalisation des enjeux se retrouve dans le SCOT du Seuil du Poitou qui couvre 130 communes réparties dans quatre intercommunalités (Grand Poitiers, Grand Châtellerauld, Haut-Poitou, Vallées du Clain). Ses objectifs visent l'aménagement cohérent de ce territoire dans des domaines qui interagissent les uns avec les autres : espaces naturels et agricoles, habitat, transports et déplacements, commerce, économie, équipements et services, et

environnement. Autant de domaines qui peuvent vous concerner directement.

Ces objectifs seront principalement appliqués par le biais des plans locaux d'urbanisme qui devront être en accord avec eux.

Pour en savoir plus, téléchargez le guide « REPÈRES » sur le site du SCOT.

CONSTRUCTIONS

4 demandes de permis de construire pour des maisons individuelles ont été déposées à la date du 17 octobre 2022.

La deuxième tranche (9 lots) du lotissement des Peupliers reste ouverte à la vente.

DROITS À CONSTRUIRE D'UN TERRAIN

Certificat d'Urbanisme Informatif : il informe les servitudes utilités publiques pouvant grever un terrain, la zone du PLU...

Certificat d'Urbanisme Opérationnel : il informe sur la faisabilité d'un projet sur un terrain, par exemple : je souhaite construire une maison individuelle sur un terrain qui m'appartient, puis-je ou pas ?

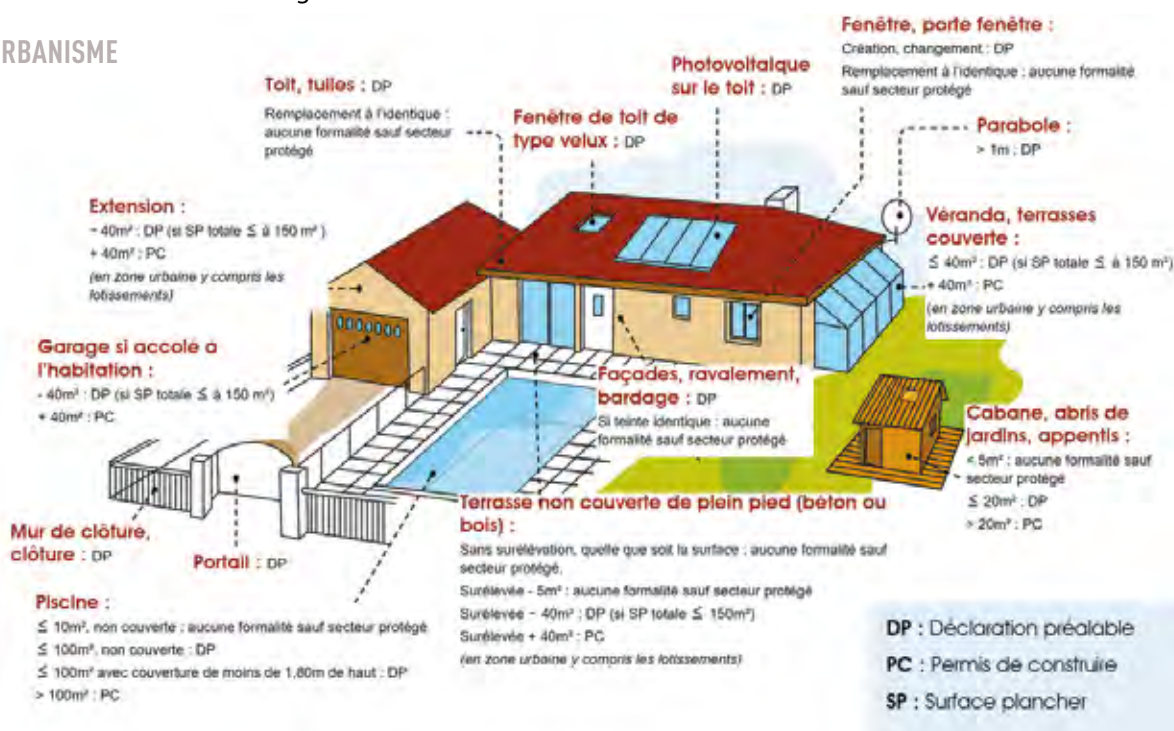
ATTENTION !

Le Certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation

Travaux : les modalités

RECOURS À UN ARCHITECTE : Lorsque le projet concerne un particulier et que la surface de plancher construite dépasse 150m², la consultation d'un architecte est obligatoire.

RÈGLES D'URBANISME

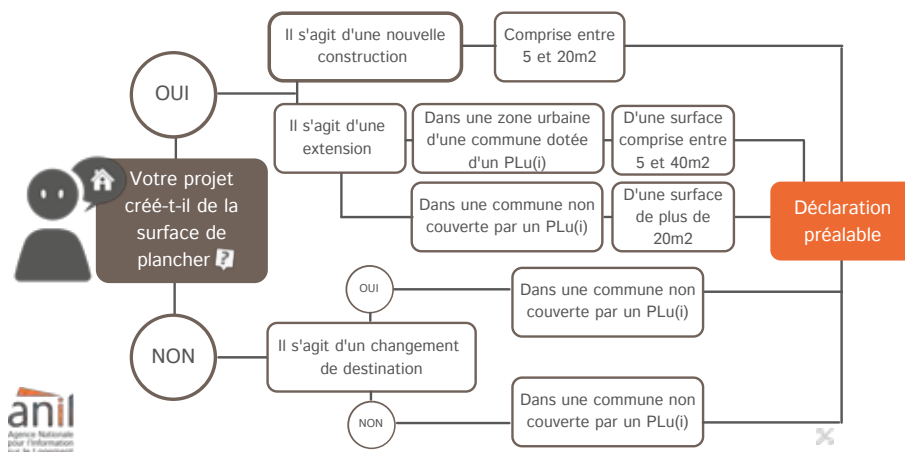


Les formulaires de DP ou PC sont téléchargeables sur : service-public.fr



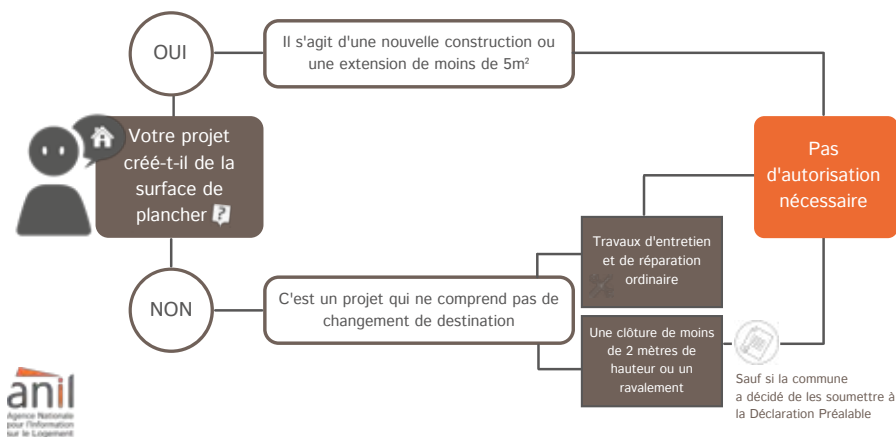
LES AUTORISATIONS

Votre projet nécessite-t-il une déclaration préalable ?



LES DÉCLARATIONS

Votre projet est-il dispensé d'autorisation ?



TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

Attention à ne pas confondre les taxes d'urbanisme et les taxes foncières et d'habitation.

| Taxes d'Urbanisme | Taxes Foncières et d'Habitation |
|---|---|
| Générées lors de la délivrance d'autorisation de travaux créant de la surface taxable. | Générées par le fait d'être locataire ou propriétaire d'un bien. |
| Taxes dues UNE fois. | Taxe annuelle (Exonération de la TH pour la plupart) |
| Impact sur la surface habitable et par conséquent sur la valeur locative du bien. | Evoluent en fonction de la législation et de la valeur locative du bien. |
| Concernent : - Toute construction close et couverte d'au moins 5 m ² (abri de jardin, garage, extension, véranda...) - Piscine - Stationnement | Calculées sur la base de la valeur locative cadastrale (surface réelle appliquée des correctifs selon le confort, la nature des pièces, l'état d'entretien, la situation de l'immeuble dans la commune) – de la catégorie 1 (grand luxe) à catégorie 8 (très médiocre). |
| Lors de travaux particuliers, des participations exceptionnelles d'urbanisme sont demandées : - Participation pour voirie et réseaux - Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour le raccordement à l'égout | |

L'année 2022 a été plus sereine en terme d'animation de la commune et la plupart d'entre elles ont pu se dérouler.

AU REVOIR AUX ÉLÈVES DE CM2

En souvenir de leur scolarité à l'école Yannick Dreux, la municipalité a remis une clef USB aux élèves de CM2. De son côté, l'APE s'est associée à cette manifestation en offrant une calculatrice et les enseignants ont remis un ouvrage sur les Fables de la Fontaine offert par l'Éducation Nationale.

Cette manifestation restreinte a également été l'occasion de dire au revoir aux membres de l'équipe enseignante, partis pour d'autres projets.

FESTI VALLÉES À FLEURÉ

Le 20 juillet, Festi Vallées organisé par l'Office de Tourisme des Vallées du Clain a proposé une après-midi ludique tout au long du chemin du partage. Chacun a pu y découvrir seul ou à plusieurs des jeux du plus grand format au plus petit, et bénéficier des explications des animateurs du ludogite La Baudo.



MARCHÉ D'AUTOMNE

Le 11 octobre, à l'occasion de la semaine du goût, la deuxième édition du marché d'automne a été organisée pour faire découvrir et valoriser le savoir-faire local. De l'alimentaire à la décoration en passant par le pépiniériste... il y en avait pour tout le monde.

La conseillère numérique a rencontré diverses personnes intéressées qui ont pris contact pour des échanges futurs.



LES BRICOL'LOUPS



Ce projet initié par la commission Animation s'adresse à tous les Fleuréens (bricoleurs ou pas), de toutes les générations, les associations fleuréennes, les partenaires éventuels (commerces, entreprises...). Le principe est de définir et mener ensemble un projet collectif, participatif et solidaire :

- Collectif : ensemble on est plus fort pour porter un projet.

- Participatif : les savoir-faire de chacun sont complémentaires.
- Solidaire : répondre à des besoins ou des projets ponctuels, basés sur la récupération, la "bidouille".

Bien qu'il soit nécessaire d'établir un calendrier si le projet est en lien avec un événement, la souplesse du fonctionnement et la disponibilité de chacun permettant de s'engager sans contrainte. Cette année, les Bricol'Loups se sont de nouveau consacrés à la réalisation des décorations de Noël.

Merci à l'entreprise MAUPIN qui fait don des palettes nécessaires à la réalisation des projets.

Une devise : le partage

- Partager son savoir-faire (menuiserie, soudure, couture, cuisine etc.).
- Partager des connaissances (j'apprends à utiliser un outil, une technique).
- Partager son temps ensemble pour mener un projet.
- Partager des moments de convivialité (pas d'obligation de résultat, la volonté de bien faire suffit...).
- Partager ensemble la satisfaction d'avoir mené un projet à son terme.



ATELIERS NUMÉRIQUES

Une réunion publique d'information et trois ateliers numériques sur "La sécurité et le vocabulaire numérique, la e-santé, les applications téléphoniques" ont été animés par Océane Boutet, conseillère numérique. L'objectif est de vous aider à devenir autonome en apprenant à utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone, à gérer vos emails, vos documents, vos photos, réaliser vos démarches administratives en ligne. Des rendez-vous personnalisés peuvent être organisés. De nouveaux ateliers seront programmés en 2023. Faites part de vos souhaits auprès du secrétariat de mairie 05 49 42 60 15 ou contact@fleure86.fr.

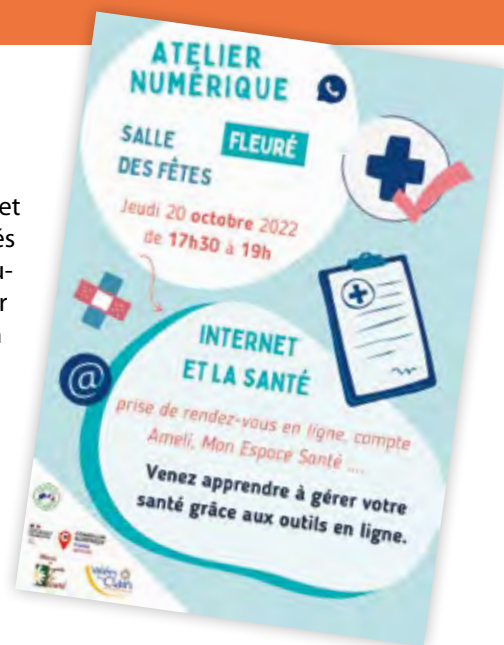
Au mois d'avril, le département de la Vienne a mis en place un numéro d'appel pour l'inclusion numérique sur le territoire.

Le 05 67 80 22 22 oriente les habitants du département vers un conseiller numérique ou un agent France Services le plus proche.

À NOTER EN 2023

Les prochains ateliers à la bibliothèque municipale :

- 12 janvier
- 16 février
- 16 mars
- 20 avril
- 11 mai
- 15 juin



SERVICES DE PROXIMITÉ

L'ENVOI, un service de proximité

En faisant appel à L'Envol (Association loi 1901 sans but lucratif à caractère social), acteur de l'économie sociale et solidaire, vous contribuez à la création d'emplois et dynamisez le développement du territoire ! Cette association recrute et propose du travail temporaire chez les particuliers, en entreprises, en collectivités, en associations.

En juillet et octobre, le camping-car de L'Envol, a présenté aux habitants de la commune, les services proposés :

- En tant qu'employeur pour des prestations de ménage, d'entretien des espaces verts, la garde d'enfants ou tout autres petits travaux
- Les candidats à l'embauche peuvent s'inscrire pour bénéficier des services (formations, mise en relation avec des employeurs).

Coordonnées : Association Intermédiaire L'Envol - 10 Grand Rue 86240 Smarves

Tél. 05 49 88 91 29 - 07 72 51 72 42 - www.lenvol86.fr

La Mission Locale

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne tient des permanences mobiles à bord du camion A.M.O.R (Antenne MOBILE Rurale). Cette prestation de services de proximité s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans mais aussi aux parents, grands-parents, élus, ou même professionnels.

Coordonnées : 2 chemin des Pradilles, 86340 La Villedieu-du-Clain - Tél. 05 49 53 26 48

REPÉRAGE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Vous pouvez demander à figurer sur le registre communal. L'inscription est facultative et se fait sur la demande de la personne ou d'un tiers à la condition que la personne concernée (ou son tuteur légal) ne s'y soit pas opposée.

Les informations contenues sur le registre sont confidentielles.

Travaux
d'Aménagement
Intérieur Extérieur
Peinture, Maçonnerie
Bricolage divers
Espaces Verts
Entretien
Parcs et Jardins
Travaux de cloture

**Atout
Services**

**Stéphane
LAFAYE**

Tél: 06.29.93.70.84
86340 FLEURE

Communication

<http://fleure86.fr>, premier outil de communication

Pour la municipalité, le site Internet est devenu le premier outil de communication. C'est aussi une source d'informations. Les contenus sont soigneusement conçus pour que chacun puisse trouver les renseignements qu'il cherche ou les liens utiles dès lors que le contexte s'y prête : liens vers les principaux services, mais aussi vers les partenaires comme la Communauté de Communes, le Département, la Région, etc.

Il est régulièrement mis à jour, comporte l'essentiel de l'actualité, de nombreuses rubriques et facilite l'accès à toutes sortes d'informations. Les fonctionnalités sont accessibles quel que soit le support utilisé (smartphone, ordinateur, tablette).

Vous y trouverez également l'agenda des différentes manifestations et les informations diffusées sur le panneau d'information numérique.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, selon la réforme des règles de publicité des actes, le procès-verbal du conseil est signé uniquement par le maire et le secrétaire de séance. Il est publié dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il est arrêté, et contient les débats, le nom des votants et le sens de leur vote.

APPLICATION CENTOLIVE

N'oubliez pas de télécharger l'application CentoLive sur votre smartphone. Vous y trouverez les informations diffusées sur le panneau d'information numérique.

PANNEAU D'AFFICHAGE

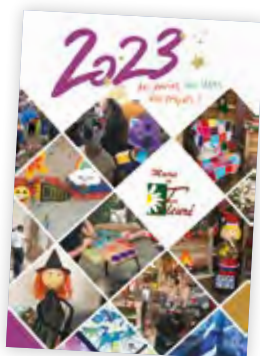
Situé place de La Poste, le panneau d'affichage numérique permet de communiquer de manière interactive et dynamique sur les informations municipales, les annonces événementielles (assemblées générales, randonnées, rendez-vous importants, fêtes spéciales, réunions...) et d'informations de sécurité et d'intérêt général (indication vitesse, alertes météorologiques, consignes de sécurité, travaux...).

Un panneau d'affichage dédié à l'information et à l'actualité destinées plus particulièrement à la jeunesse fleuréenne est installé au city-stade.

BULLETIN MUNICIPAL

Conçu en interne, le bulletin municipal "Côté Fleuré" recense les événements et les manifestations qui ont marqué notre commune pendant l'année. La parole est laissée aux associations dans un espace dédié.

Il est destiné aux habitants de la commune et aux partenaires de la collectivité. Distribué en boîte aux lettres par les élus, il est également accessible sur le site Internet et à la bibliothèque municipale. Ce magazine annuel est réalisé dans le respect de l'ensemble des chartes signées permettant d'obtenir les labels environnementaux. Le papier utilisé est labellisé PEFC et répond à la charte PEFC / Imprim'Vert. C'est à l'heure actuelle le procédé papier le moins polluant.



Bon à savoir

Ces multiples supports sont d'autant plus importants que la presse locale ne publie pas systématiquement les articles relatant l'actualité de votre commune.

Bibliothèque municipale

Coordonnées : biblio_fleure@orange.fr / 05 49 45 07 24

bibliothèque municipale de Fleuré

Catalogue de la bibliothèque : <https://bibliotheques-vallees-duclain.departement86.fr>

À NOTER EN 2023

- 11 janvier : reprise de l'atelier tricot
- 20 janvier : Nuit de la lecture
- 27 février : utiliser une liseuse - découverte de la plateforme Lire en Vienne
- 11 avril : Atelier Switch multi Jeux

LES SERVICES

• Gratuité

Le conseil municipal souhaite faciliter l'accès à la lecture et à la culture des Fleuréens. La gratuité de l'adhésion à la bibliothèque municipale a été renouvelée pour 2023.

Elle permet d'emprunter jusqu'à cinq livres, revues ou CD pour une durée de quatre semaines mais aussi de réserver des livres présents dans d'autres bibliothèques du réseau des Vallées du Clain <https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr>.

• Matériel à disposition

Une liseuse peut être empruntée pour lire des ouvrages téléchargeables gratuitement. Lire devient plus pratique : tourner les pages d'une seule main, gérer des marques pages et prendre des notes très facilement...

En février 2023, un atelier spécifique sera dédié à la prise en main de cet équipement.

On peut consulter, lire, travailler en groupe sur place mais aussi faire ses démarches sur Internet. Un ordinateur est à disposition en libre accès.

• Bibliothèque numérique

La Bibliothèque Départementale de la Vienne offre la possibilité à toute personne inscrite à la bibliothèque de bénéficier d'un bouquet numérique gratuit incluant des ebooks, de la presse en ligne (Cafeyn), l'accès à des plateformes de formation (Skilleos), des films (CVS), de la musique (Musicme) sur le site lireenvienne.fr

• Une offre de lecture élargie

Dans une volonté d'offrir un panel de lecture le plus large possible la bibliothèque propose des livres adaptés pour les enfants ayant des troubles DYS.

Par ailleurs, la Bibliothèque Départementale, par son site Lire en Vienne, permet à chacun de télécharger et consulter une gamme de livres numériques accessibles à tous dans la collection Biblio-dyssée. <https://lireenvienne.fr/accueil-portal.aspx>



• Cabine à lire

Règlement =

- On dépose un livre ou pas.
- On prend un livre qui nous intéresse.
- On lit le livre sur place ou on l'emporte.
- On prend soin des livres.

Elle est gérée par l'équipe de la bibliothèque mais parce que rien ne remplace une personne, n'oubliez pas qu'il y a une bibliothèque à la salle socio-culturelle.

LES ANIMATIONS

• Accueil des classes

Une fois par mois, une animation est programmée pour les quatre classes de l'école pour des tapis à histoire, des kamishibaïs pour les petits, et une découverte du fonctionnement de la bibliothèque sous forme de jeu pour les plus grands.

• Accueil de groupe

Des animations spécifiques sont proposées pour les très jeunes (Fleur'et Pouce, la MAM Les Gazouillis) et les plus anciens (les résidents de l'Ehpad Saint Thibault).

• S'aider au Tricot

Une fois par mois, huit tricoteuses ont partagé leur savoir-faire et ont mis leur talent au service de la réalisation de couvertures et layettes pour le service Maternité du CHU. Elles participent également à la création des décorations des chalets de Noël.



Les réalisations 2023 seront solidaires et florales. Les ateliers ont lieu les deuxième et quatrième mercredis du mois à partir du 11 janvier 2023, de 15h à 18h.

• Ateliers d'été

Tous les mercredis du mois d'août, les jeunes Fleuréens ont pu partager des après-midis jeux de société, fabriquer des hôtels à insectes, des carillons à vent ou autres objets à installer dans la commune.



• Mario Kart Live

En collaboration avec les animateurs de la Bibliothèque Départementale, une animation "Jeu vidéo switch" a permis à deux groupes d'enfants de se lancer dans une course effrénée dans un circuit improvisé dans les locaux.

• Grainothèque

Espace d'échange collaboratif où chacun peut déposer des graines (non hybrides) et en prendre selon ses besoins. Le présentoir fabriqué par les bénévoles est en libre accès, sans obligation d'être adhérent de la bibliothèque pour en profiter. Un ensemble de documents permet également de bénéficier de conseils de culture.

Merci aux bénévoles qui assistent Catherine Robert dans ses missions et permettent le déroulement des animations.
Pour les rejoindre : 05 49 45 07 24

• Conférence Christian Richard

Vendredi 8 avril, 44 personnes sont venues écouter Christian Richard raconter la vie quotidienne à Fleuré au temps de la ligne de démarcation. En amont de cette conférence, les jeunes conseillers ont participé à la recherche de documents dans les archives communales pour préparer l'exposition "Fleuré au temps de la ligne de démarcation" en association avec le musée de Tercé.



• Festival Quand on Conte

Samedi 26 mars, une soixantaine de spectateurs ont assisté à la représentation d'« Un loup dans l'potage » de la Compagnie La Nomade, spectacle pour jeune public

dans le cadre du festival Quand on Conte

• Soirée Apéro/discussion/vote du prix des lecteurs des Littératures européennes de Cognac

Les lecteurs qui ont participé au Prix de Cognac se sont réunis pour échanger sur leurs impressions de lecture des quatre titres en lice et ont voté pour leur lauréat avant de partager quelques spécialités du Portugal, pays mis à l'honneur cette année.

EUROVIA

TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENTS
VRD ROUTES - AÉRODROMES
ENSEMBLES SPORTIFS ET DE LOISIRS

AGENCE DE POITIERS - 22 Rue de la Demi Lune - BP 1004 - 86060 Poitiers
T/ +33 5 49 37 60 10 - F/ +33 5 49 37 60 19 - Mail : poitiers@eurovia.com



Le civisme, c'est l'affaire de tous

La propreté (chaussées, trottoirs, murs, espaces verts...) doit être une préoccupation constante de chacun, c'est une marque de citoyenneté.

En modifiant certains comportements, en prévenant des gestes trop courants d'incivilité, en ne jetant pas, mais parfois en ramassant, nous contribuons à l'embellissement de notre cadre de vie. Nous sommes tous le voisin de quelqu'un : veillons à respecter le "savoir vivre" (animaux errants, chiens qui aboient, bruit plus que nécessaire sans respecter les plages horaires prévues). Communiquons avec notre voisin avant de faire appel à l'autorité municipale.



Les animaux errants et en état de divagation

Les animaux errants récupérés sur la voie publique sont conduits au chenil communal en attendant de retrouver leur propriétaire. Les frais de capture et de pension sont facturés au propriétaire de l'animal par titre de recettes :

- Frais de capture : 30 € par animal.
- Pension journalière : 10 € (toute journée commencée est due) par animal.

Bon à savoir : Au délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Donc, au bout de 8 jours, la commune de Fleuré confie les animaux non réclamés à la SPA de Poitiers.

Les déjections canines

Outre la nuisance, visuelle comme olfactive, les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes. Si les déjections canines sont autorisées à gérer seulement dans les caniveaux, à l'exception de ceux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Respect de la Zone 30

Il est regrettable que la vitesse reste excessive dans le centre bourg malgré les aménagements, la délimitation d'un périmètre zone 30 et les contrôles de gendarmerie.

Pour mémoire : les voitures ne doivent pas entraver la circulation des piétons, poussettes et fauteuils roulants sous peine de verbalisation.

"Les zones 30 sont des espaces où la limitation de vitesse maximum est **abaissée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers**, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun. L'objectif de ces zones 30 est de faciliter les interactions entre les différents usagers de la route et de privilégier la marche à pied dans certaines zones... Elles sont mises en place dans des espaces comportant de nombreux piétons et autres usagers vulnérables (école, commerces...)".

Citoyenneté et sécurité



Demander les coordonnées de votre référent citoyen au secrétariat de mairie.

Il n'a pas pour mission de faire le travail de la gendarmerie mais de lui communiquer les signalements et éléments qui peuvent être exploités : plaque d'immatriculation, couleur de véhicule etc. L'objectif est d'associer les habitants d'un quartier ou d'un secteur à la protection de l'environnement.

Utiliser une trottinette électrique

Les utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) doivent appliquer les règles du Code de la Route, afin de garantir leur propre sécurité et celle des autres usagers.

Où et comment circuler en agglomération

- Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a. À défaut, autorisation de rouler seulement sur les voies limitées à 50 km/h ou moins.
- Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos.
- Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- Interdiction de rouler sur les trottoirs.

Où et comment circuler hors agglomération

- Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables. Cas particulier : l'autorité investie du pouvoir de la circulation (Mairie, préfecture, Conseil Départemental) peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies. Elle peut aussi l'interdire sur des voies de circulation qui sont habituellement autorisées.

Ce qui est interdit

- Transporter un ou plusieurs passagers.
- Transporter des marchandises.
- Porter un casque audio, une oreillette ou un kit mains libres, le téléphone tenu en main.
- Conduire sous l'emprise de l'alcool ou après usage de stupéfiants.

Ce qui est obligatoire

- Avoir au moins 12 ans pour conduire un EDPM.
- Porter des vêtements ou équipements rétro réfléchissants la nuit ou si la visibilité est réduite : gilet haute visibilité, brassards ou sac à dos réfléchissant...

Ce qui est hautement recommandé

- Porter un casque adapté et attaché : les modèles pour vélo urbain conviennent aux EDPM.
- Porter des vêtements ou des accessoires rétro réfléchissants en toutes circonstances.

Les « Petits riens »

Notre « bien vivre », c'est l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui peuvent donner un autre visage à notre environnement.



Merci à tous les Fleuréens, bénévoles, passionnés, solidaires qui, chacun à leur façon, contribuent au bien-vivre ensemble, soutiennent les initiatives, et améliorent notre environnement.

- en agrémentant l'accueil de la mairie et les chemins de randonnée.
- en soutenant les élus dans l'organisation des courses cyclistes, dans l'entretien de l'église.
- en entretenant et/ou embellissant leur trottoir, leur chemin etc.



La vie associative, qu'on le veuille ou non, fait partie de notre patrimoine, elle anime notre commune depuis toujours. Après deux années durant lesquelles elle a été perturbée par la crise sanitaire, les manifestations festives ont enfin fait leur retour grâce au dynamisme des bénévoles. Merci à eux pour leur implication et le don de leur temps.

Les bénévoles, ces femmes et ces hommes sont essentiels et jouent un rôle fondamental dans l'organisation des animations, le développement de la culture, du sport et des activités en faveur

de la jeunesse comme de nos aînés.

L'implication de nouveaux bénévoles et la mobilisation des Fleuréens lors des manifestations organisées sont primordiales pour soutenir NOS ASSOCIATIONS et les accompagner dans leur activité.

Consommer une activité n'est pas le seul moyen pour la faire vivre, n'oublions pas qu'il faut des femmes et des hommes pour l'initier, la faire progresser... Et l'inscrire dans le temps.

ACCA

Cette nouvelle année cynégétique se poursuit avec un seul mot d'ordre pour tous les chasseurs « Faire primer la sécurité pour tous ».

L'A.C.C.A. grâce à l'aide financière de la Mairie et de la Fédération de chasseurs de la Vienne a mis en place de nouveaux miradors, parfois détériorés par les incivilités de certains, de plus chaque battue est signalée par des panneaux localisant le site où se déroule la chasse.

Cette année sera aussi celle de la sécheresse qui a limité l'eau pour toute la faune sauvage qui semble avoir impacté la reproduction des chevreuils.

Pour le petit gibier la population reste stable mais basse malgré un prélèvement réduit (cinq lièvres prélevés par an).

Les sangliers sont présents sur notre territoire qui est plus une zone de passage que de sédentarisation.

Les chevreuils et cervidés sont stables et bien souvent chassés en association avec d'autres chasses.



À NOTER EN 2023

- 19 février : repas des adhérents
- 23 avril : barbecue

Contact :

Président : Jérôme Mingot - 06 06 51 86 62
Secrétaire : Jean-François Neveu
Trésorier : Stéphane Thébault

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 22 septembre dernier, celle-ci a été l'occasion d'agrandir notre équipe. En effet, de nouveaux membres nous ont rejoints dans l'aventure, nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous gardons la même ligne de conduite cette année, être présents pour les enfants, cela avec plaisir et dans la bonne humeur. Nous continuerons à financer les sorties scolaires, le matériel et divers projets.

De plus, nous allons pouvoir travailler avec la nouvelle équipe pédagogique menée par Madame SOENEN et continuer notre collaboration constante avec l'équipe municipale de Monsieur PERROCHES.

Par ailleurs, l'APE travaillera avec d'autres associations pour développer le vivre ensemble et animer la commune.



À NOTER EN 2023

- 4 mars : carnaval
- 25 mars : lotto
- 23 avril : vide-grenier / vente de plants
- 3 juin : randonnée goûter
- 24 juin : fête de l'école
- 12 novembre : vide ta chambre

Contact :

Présidente : Amandine Paez - 06 64 62 89 07
Secrétaire : Laure Remblier
Trésorière : Sylvie Coussot
apefleure@gmail.com
Ape De Fleuré

CLUB DE L'AMITIÉ

Le club comprend 52 adhérents. Le club organise quatre concours de belote dans l'année ce qui permet d'améliorer notre budget malgré la Covid qui malheureusement est toujours présente.

Cette année nous sommes allés le 24 mai à Bordeaux au Diamant Rose, pour un repas spectacle de music-hall, puis le 9 octobre à Villentrois à la ferme Théâtre de Bellevue pour un autre repas spectacle « L'inauguration de la salle des fêtes ».

Les réunions ont lieu les 1^{er} et 3^e jeudis du mois - salle René Taudière



À NOTER EN 2023

- 11 janvier : **assemblée générale**
- **Concours de belote** :
 - Vendredi 27 janvier
 - Vendredi 24 mars
 - Vendredi 23 juin
 - Vendredi 20 octobre
- 4 avril : **buffet campagnard**
- 25 novembre : **repas**

Contact :

Président : Henri Garnier - 07 87 11 06 44
Secrétaire : Marie-France Brevet
Trésorier : André Gautreau

CLUB DE RANDONNÉE CR 85

La saison 2021/2022 s'est bien déroulée avec beaucoup de plaisir à marcher sur les sentiers où il a été parcouru 3 442 km sur les chemins de randonnées du département et hors département. En septembre 2022 a eu lieu une sortie dans le Limousin avec un aller/retour en TER très apprécié par les participants ainsi qu'un séjour d'une semaine à Sarlat (Ste Nathalie 24200).

Le 12 juin 2022 nous avons organisé notre deuxième randonnée pédestre intitulée "La Ronde Fleuréenne" et nous remercions toutes les personnes ayant participé à celle-ci.

Fin 2021, notre association a participé à la construction de chalets de Noël ainsi qu'à l'animation de la fête avec des petites randonnées intitulées "A la recherche du Père Noël".

La fréquence de nos sorties n'a pas changé, elle reste à une sortie toutes les deux semaines. Celles-ci sont composées de deux circuits : un petit de 7 à 9 km et un grand de 10 à 13 km. L'allure est d'environ 3,5 km/h pour le petit et de 4,5 à 5 km/h pour le grand. Les personnes intéressées peuvent faire des sorties d'essai sans pour cela prendre une adhésion annuelle de 18 €.

À NOTER EN 2023

- 12 février : **randonnée découverte des chemins fleuréens - départ à 9 h - salle René Taudière (pas d'inscription).**
- 11 juin : **Ronde fleuréenne - départ de 7h30 à 9h - salle René Taudière**
- 15 septembre : **assemblée générale**

Contact :

Président : Claude Remblière - 06 14 33 14 02
Secrétaire : Catherine Lacour
Trésorier : Pierre-Yves Delafond
cr.85@laposte.net



Librebox
Parc d'activités d'Anthyllis
86340 Fleuré

libre.box86@gmail.com 06.17.18.35.00

- Location box de stockage 33 m3
- Stationnement camping-cars, caravanes, bateaux

Pour entreprise ou particuliers
Location courte et longue durée

Site sécurisé - Accès 7j/7 et 24h/24



COMITÉ D'ANIMATION DE FLEURÉ (CAF)



2022 c'est reparti !

La nouvelle équipe motivée et pleine de bonne humeur a redonné un nouveau souffle au CAF (Comité d'Animation de Fleuré) en proposant la soirée Gauloise le 2 juillet 2022.

A l'approche de Noël, les associations fleuréennes rejoignent le CAF afin d'organiser un après-midi festif et féérique où de nombreuses animations y sont proposées.

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE FLEURÉ



MERCI à toutes les personnes présentes lors de nos collectes où nous avons pu prélever 44 personnes à chaque fois. C'est une belle réussite pour chacune de ces collectes.

La soirée théâtre de l'année dernière avec la troupe Seuls en scène fut un vrai moment de rire et de convivialité.

Continuons ensemble pour que les valeurs humaines et le vivre ensemble soient au cœur de notre mouvement. Nous avons besoin de la générosité et du soutien de tous.

Si vous avez entre 18 et 70 ans, faites un geste de solidarité et donnez votre sang !

Nous cherchons des bénévoles : si le don de soi vous tient à cœur, contactez-nous et rejoignez-nous.



FLEUR'ET POUCE

Fleur'et Pouce est une association qui permet aux enfants de trois mois à trois ans qui ne sont pas encore scolarisés de partager de bons moments dans un espace qui leur est adapté, accompagnés de leur assistante maternelle, de leurs parents ou grands-parents, de pouvoir rencontrer d'autres enfants, de se sociabiliser doucement avant de rentrer à l'école, d'acquérir une autonomie grâce

aux différentes activités motrices, ludiques, éducatives proposées.

À NOTER EN 2023

- 29 janvier : spectacle tout public - 15h30 - salle René Taudière - Réservation au 06 35 23 23 50
- 16 mars : activité motricité grandeur nature
- 6 avril : spectacle
- 1^{er} décembre : animation de Noël

Pour 2023, nous avons encore plein de surprises à vous proposer, réservez dès à présent votre soirée du 1^{er} juillet pour un moment champêtre.

Si vous aussi vous avez envie d'intégrer une équipe joviale qui ne se prend pas au sérieux et de participer à l'organisation d'événements, alors n'attendez plus, venez nous rejoindre !

À NOTER EN 2023

- 10 janvier : assemblée générale
- 1^{er} juillet : Fête champêtre

Contact :

Présidente : Corinne Bond - 06 85 10 41 29

Secrétaire : Nathalie Dupré

Trésorière : Annie Desplebin

caf86fleure@gmail.com

Facebook Comité d'Animation de Fleuré

À NOTER EN 2023

- 18 janvier : assemblée générale
- 25 février : soirée théâtre
- 21 avril et 25 août : collectes de 15h à 19h
salle René Taudière - sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

Contact :

Président : Bruno Fadeau - 06 84 64 64 83

Secrétaire : Céline Riquer

Trésorière : Céline Mure-Ravaud

dsbfleure86@gmail.com

<https://dondesang.efs.sante.fr>

Nous proposons également des séances à la bibliothèque, de la motricité au gymnase, des sorties, une chasse aux œufs, la venue du père Noël et pour cette année un spectacle avec Globe Trotte.

Les séances ont lieu à la salle socioculturelle Jean-Paul Sénéchault (à côté de la bibliothèque) le lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h. Ces matinées commencent par des activités ludiques ou créatives (créations d'objets divers selon un thème, peinture, pâte à modeler, jeux de construction, etc.), d'une petite collation vers 10h et pour finir les enfants ont du temps libre pour jouer avec leurs copains.



Contact :

Présidente : Séverine Bouchet - 06 35 23 23 50

Secrétaire : Sandrine Barc

Trésorière : Laurence Douteau

Facebook Fleur et pouce enfant

fleuretouce86340@gmail.com





FOOTBALL CLUB DE FLEURÉ

Cette année 2022 a été un véritable tournant de ces dernières années.

Sur le plan sportif, la descente en 2^e division est en accord avec les difficultés rencontrées depuis trois ans, tant sur nos effectifs seniors que sur l'école de foot.

Cependant, nous avons mis en place de nouveaux axes de travail et de développement :

- Tout d'abord, le projet qui tient le plus à cœur aux Jaunes et Noirs, c'est le maintien d'une structure solide dans le groupe de dirigeants qui composent le bureau. De nouveaux membres, notamment des jeunes du club et des passionnés des Jaunes et Noirs, ont été intronisés autour de la table du bureau et forment aujourd'hui des éléments clés dans les décisions prises par le club.
- Malgré une descente au niveau inférieur de notre équipe fanion, nous avons réussi à conserver une grande partie de notre effectif en recrutant de nouveaux visages, plus déterminés à faire rebondir le FCF que jamais !
- Dans le même objectif de continuité, nous poursuivons le développement de notre école de foot depuis 5 ans désormais. Si nous avons stagné sur les premières années, cette année nous passons un cap et nous sommes en recherche de bénévoles pour encadrer de nouveaux groupes de jeunes aux entraînements et les samedis.
- Nous avons remis en place des événements, partenaires, internes et publics, dont certains seront annoncés très prochainement, notamment le retour du bal.

En début de saison, nous avons organisé une soirée de lancement pour nos partenaires afin de leur présenter le cadre de la saison 2022/2023.

- Notre plus belle fierté cette saison est la création d'une équipe jeunes féminines, entre 14 et 17 ans. Emmenée par Alexandre Jeanin, cette équipe a fait ses débuts et propose déjà un football attrayant et attire un engouement certain sur les bords du terrain... l'équipe à suivre cette saison !



- Enfin, et ce projet nous tient depuis la création du Football Club de Fleuré, nous souhaitons comme chaque année, promouvoir notre esprit familial, convivial, en étant prêts à accueillir tout enfant, tout jeune ou tout joueur cherchant à s'intégrer dans une véritable famille associative et sportive.

Nous tenons à remercier pour leur soutien, l'ensemble de nos partenaires qui nous suivent, nous sponsorisent et nous encouragent tout au long de la saison. Sans eux, beaucoup de choses ne se seraient pas réalisées cette année, et pour cela MERCI !

Nous remercions la mairie de Fleuré pour l'accompagnement qu'elle nous fournit chaque saison.

Enfin, nous remercions l'ensemble des bénévoles qui nous permettent d'assurer les activités du club, de le faire vivre, de l'animer et de le faire briller.

Un club ne rayonne pas sans ses supporters, ses fidèles et sa commune.

Vous pouvez soutenir le club chaque week-end au stade et venir encourager des joueurs qui donneront tout pour les couleurs Jaunes et Noires.

À NOTER EN 2023

- 11 mars : soirée dansante

Contact :

Président : Hervé Gabard - 06 20 16 03 13

Secrétaire : François Bourgeaux

Trésorier : Frédéric Joyeux

communication.fcf@gmail.com

<https://fcfleuré.footeo.com>

FC Fleuré

**RAVEAU
VILLEGER**
100% RENO

Mickaël RAVEAU
06 58 74 84 47

1 route de Poitiers
86160 SAINT-MAURICE-LA-CLOÛÈRE
T. 05 49 53 19 05 - F. 05 49 36 01 08
m.raveauvillegier@gmail.com

LES PETITS PAS DANS LES GRANDS

C'est QUOI ?

L'évolution du POINT JEUNES de Fleuré

C'est QUI ?

Anciennement ouverte aux 11-17 ans, cette association accueille, depuis septembre 2022, les enfants de 0 à 17 ans selon trois tranches d'âge :

0-5 ans : les petits

5-10 ans : les moyens

11-17 ans : les grands

D'où le nouveau nom : LES PETITS PAS DANS LES GRANDS.

C'est Où ?

À la salle socio-culturelle Jean-Paul Sénéchault.

C'est QUAND ?

Le samedi après-midi, 1 à 2 fois par mois.

C'est COMBIEN ?

20 € l'année pour le 1^{er} enfant puis 10 € à partir du 2^e.

Des activités ponctuelles peuvent demander une participation supplémentaire.



C'est POURQUOI ?

Pour partager et échanger autour d'activités thématiques : musique, yoga, jeux vidéo, fabrication d'objets, jeux de société, découverte de la commune...

Pour participer aux manifestations de la commune : marché d'automne, animation de Noël...

Pour animer la commune : Halloween, carnaval, chasse aux œufs...

Retrouvez nos activités au fil de l'année : sur le panneau numérique de la commune, sur des affiches à l'épicerie, à la bibliothèque, à l'école, à la garderie, au city stade, aux abribus...

Contact :

Présidente : Céline Riquer - 06 84 60 97 49

Vice-Présidente : Loren Poiraton - 06 30 27 05 06

Secrétaire : Aurélie Pinault

Trésorière : Marie Randjelovic

lespetitspasdanslesgrands86@gmail.com

 Les petits pas dans les grands

UNION FRATERNELLE DES VICTIMES DE GUERRE ET ANCIENS COMBATTANTS

Un devoir de mémoire pour ne pas oublier

L'Union Fraternelle des Anciens Combattants et Victimes de Guerre participe activement aux cérémonies nationales, essentiellement celles du 8 mai et du 11 novembre. Elle associe les jeunes conseillers et les élèves de l'école à ces moments de commémoration et de souvenirs.

Garante de la mémoire collective, elle veille à ce que personne n'oublie ces dates importantes dans notre histoire :

- 19 mars : signature des accords d'Évian.

- 26 avril : journée des déportés.

- 8 mai : armistice de 1945.

- 8 juin : hommage aux victimes de la guerre d'Indochine.

- 18 juin : appel du Général De Gaulle.

- 11 novembre : armistice de la Guerre 14/18.

L'actualité nous rappelle malheureusement chaque jour l'importance de cet engagement. N'oublions pas que la paix reste fragile et peut être remise en question à tout moment.



LES ANCIENS D'ALGÉRIE...

Conférence le **7 avril 2023** à la Passerelle (Nouaillé) par Jean-Pierre Gaildraud.

Collectif pour la mémoire de la guerre d'Algérie

En 2020, un groupe d'une douzaine de personnes s'est constitué autour de l'association MHPNE « Mémoire Histoire et Patrimoine à Nieuil l'Espoir » pour collecter des témoignages concernant cette période tragique, notamment ceux des anciens soldats appelés en Algérie. Il s'agit de garder une trace cantonale de la mémoire encore vive des « événements d'Algérie », en respectant la parole et l'expérience de chacun.

Ce travail commencé avant la pandémie s'appuie sur une personne référente par commune qui identifie les témoins acceptant de communiquer et éventuellement d'être interrogés.

L'objectif est de réaliser un recueil mémoriel, à l'instar de ce qui vient d'être fait sur le canton de Lussac.

Les personnes intéressées pour rejoindre le groupe, pour témoigner ou pour obtenir des renseignements complémentaires, peuvent contacter Andrée Gerland – an.gerland@laposte.net - objet : Algérie.

À NOTER EN 2023

- 6 juin : thé dansant
- 28 août : méchoui

Contact :

Présidente : Michèle Gourdeau

Co-président : Gérard Blanc

05 49 42 60 32 - 06 76 05 13 72

Secrétaire : Pierre Buvat

Trésorière : Madeleine Painault



ASSOCIATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

CINÉ CLUB VALLÉES DU CLAIN

La Passerelle – 1, rue du Stade
86340 Nouaillé-Maupertuis,
Un mardi après-midi par mois.

Accueil à partir de 14h30 et début du film à 15h.

Adhésion annuelle : 10 € + de 2 € par séance.



Contact :

Mme Nicole Cornilleau

05 49 37 28 67 - nicole.cornilleau0367@orange.fr

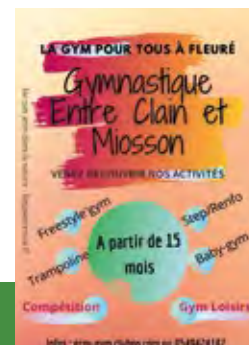
www.passerelle86.fr/cine-club-des-vallees-du-clain

FLEUR'EMIL

Une salle dédiée à la pratique de la musique est mise à disposition de l'école de musique communautaire. Située à la salle socioculturelle Jean-Paul Sénéchault, elle permet à l'association de proposer des cours aux élèves enfants et adultes, de tous âges et de tous niveaux, souhaitant partager les joies de la musique, en solo ou en groupe.

ENTRE CLAIN ET MIOSSON

Le gymnase communautaire de Fleuré est mis à disposition du club qui organise des cours hebdomadaires, de nombreux stages en direction des enfants, des jeunes et des adultes.



Contact :

Présidente : Emmanuelle Pineau -

06 63 04 32 84 (impérativement

après 14h)

Entraîneur : Mickaël Guillot - 07 61 91 58 37

ecm.gym.fleure@gmail.com

Ecm-gym.clubeo.com

Contact :

Coordinatrice pédagogique : Sylvie Fauconnier

05 49 61 30 88

ecolemil@wanadoo.fr - Site internet : emil86.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Retrouvez-le sur le site www.fleure86.fr

4, RUE DU CHEMIN VERT - 86340 FLEURÉ

**FLORENT
ENECHAULT**

TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS

Tél. : 06 81 05 16 87 . Fax : 05 49 01 75 16

sarlsechaultflorent@bbox.fr

sofams

Agencement Magasin
Mobilier Hôtelier et Résidence Loisir
Chaudronnerie
Nouveauté: Découpe Laser

www.sofams.com Tél : 05.49.42.25.50

SARL MASSIAS
Sarl Eraikin

Xavier Bégnatborde
Gérant

sarlmassias.eraikin@gmail.com

ZAE des tilleuls
7 rue des métiers
86180 Buxerolles

05.49.61.19.57
06.27.51.19.59

Droit de préemption

Le droit de préemption urbain est exercé par délégation par le président de la communauté de communes.

Le PLUi, où en est-on ?

En vue d'une réglementation toujours plus exigeante, le PLUi se doit d'améliorer les résultats de la concertation. Ainsi le nouveau projet vise le développement principal de ces trois axes :

- Renforcer le cadre de vie.
- Accentuer le dispositif réglementaire du PLUi.
- Valoriser la ruralité dans toutes ses composantes.

Pour construire ensemble le PLUi, vous pourrez assister aux réunions publiques au printemps 2023. Elles seront ensuite suivies par une enquête publique à l'automne.

Déchèterie

Tous les déchets que vous ne pouvez pas mettre dans votre poubelle doivent être emportés dans une des déchèteries communautaires. Tous les habitants des Vallées du Clain, munis de leur badge, ont accès aux déchèteries du territoire, selon les horaires indiqués.

La déchèterie des Héronnières permet le dépôt à plat des déchets verts et des gravats. De nouvelles filières de tri y sont proposées (polystyrène, placoplatre, couettes et oreillers, pneumatiques et extincteurs), les objets encore en bon état et pouvant avoir une seconde vie. Si vous avez une quantité importante de déchets (gravats, encombrants, déchets verts etc.) et pas de moyens de transport, la location de benne est possible.



| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | VENDREDI | SAMEDI |
|-------------------------|-------|-------|----------|----------|--------|
| ITEUIL | ● ○ | ○ ○ | ● ○ | ○ ● | ● ○ |
| MARNAY | ○ ○ | ○ ○ | ○ ○ | ○ ○ | ● ○ |
| NIEUIL-L'ESPOIR | ○ ● | ○ ○ | ○ ○ | ○ ● | ● ○ |
| NOUAILLÉ-MAUPERTUIS | ● ○ | ○ ○ | ○ ● | ● ○ | ● ○ |
| ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ | ● ○ | ● ○ | ● ○ | ● ○ | ● ○ |
| VERNON | ○ ○ | ● ○ | ○ ○ | ○ ○ | ● ○ |
| VIVONNE | ○ ● | ● ○ | ○ ● | ○ ● | ● ○ |

● Ouvert de 9h à 12h
 ● Ouvert en été* de 14h à 18h / en hiver* de 14h à 17h
 ○ Fermée

*été du 01/04 au 30/09 / hiver du 01/10 au 31/03

Attention, changement d'horaires en période de canicule.

Enfance - Jeunesse

La Communauté de Communes a la compétence Enfance et Jeunesse sur son territoire, qui comprend l'accueil des 3-17 ans et la petite enfance.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Allée des écoles - 86340 Vernon
05 49 42 07 23 - alshvernon@valleesduclain.fr

TARIFICATION 2022 :

| Quotient Familial | Centre de Loisirs | | | | | |
|-------------------|-------------------|------------|------------|------------|---------------------------------|------------|
| | Tarifs vacances | | | | Tarifs uniquement les mercredis | |
| | journée | | Semaine | | ½ journée | |
| | avec repas | sans repas | avec repas | sans repas | avec repas | sans repas |
| QF1 : < 700 | 7,83 € | 4,65 € | 38,02 € | 22,12 € | 5,61 € | 2,43 € |
| QF2 : 701 à 900 | 9,45 € | 6,27 € | 46,28 € | 30,38 € | 6,76 € | 3,58 € |
| QF3 : 901 à 1200 | 11,69 € | 8,51 € | 56,86 € | 40,96 € | 8,43 € | 5,25 € |
| QF4 : 1201 à 1500 | 13,87 € | 10,69 € | 67,75 € | 51,85 € | 9,93 € | 6,75 € |
| QF5 : 1501 à 1900 | 14,32 € | 11,14 € | 69,88 € | 53,98 € | 10,23 € | 7,05 € |
| QF6 : > 1901 | 15,64 € | 12,46 € | 76,31 € | 60,41 € | 11,17 € | 7,99 € |

TRANSPORT JUSQU'AU CENTRE :

- Le mercredi : 1.70 € par jour et par enfant pour le trajet école de Fleuré – centre de loisirs.
- Les vacances : 1.70 € par jour et par enfant pour un trajet aller ou retour.
- 2.30 € par jour et par enfant pour un trajet aller et retour.

Attention : application d'une pénalité de 10 € en cas de retard après 18h30.

LES MULTI-ACCUEIL "LE NÉNUPHAR" NIEUIL L'ESPOIR

Les établissements ou services « multi-accueil » associent différentes formules d'accueil : accueil à temps partiel, accueil ponctuel ou en urgence. Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le Nénuphar, rue des écoles – 86340 Nieuil-l'Espoir
05 49 45 89 75
nenuphar@valleesduclain.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES "LES TOUCHATOUTS" NIEUIL L'ESPOIR

Le Relais petite enfance (Ram) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des assistantes maternelles, des parents mais aussi des gardes d'enfants à domicile. Il couvre les communes de Nieuil, Dienné, Fleuré, Vernon et Gizay.

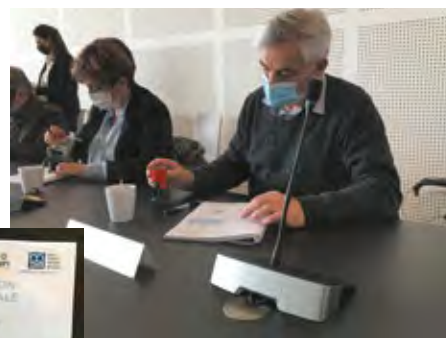
Relais itinérant « les Touchatouts »,
7, route de Nouaillé – 86340 Nieuil-l'Espoir
06 75 99 89 45 – 05 49 42 98 19
ram-laep-nieuil@valleesduclain.fr

LA COMMUNE DE FLEURÉ A SIGNÉ LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF ET LA MSA

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles du territoire des Vallées du Clain.

La Communauté de communes a fait le choix d'un conventionnement avec la CAF, la MSA mais aussi avec les 16 communes membres des Vallées du Clain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Les axes prioritaires :

- L'accompagnement à la parentalité.
- L'accès aux droits.
- L'animation de la vie sociale.
- L'enfance Jeunesse.



Culture et Tourisme

SALLE DE SPECTACLE LA PASSERELLE – THÉÂTRE DE VERDURE

D'octobre à avril, La Passerelle à Nouaillé-Maupertuis accueille une grande partie des spectacles professionnels et concerts programmés en concertation avec le Collectif C'est Ma Saison. Certains se jouent également dans les communes et notamment, aux beaux jours, au Théâtre de Verdure à Château-Larcher. Une présence artistique vitale et volontairement éclectique est affirmée, avec des artistes de toute la France : arts du cirque, arts de la parole, humour, théâtre, chanson, bal traditionnel...

En janvier 2023, la programmation élargit son domaine musical en introduisant le mouvement hip-hop mis en avant par le concert d'un artiste RAP. Bientôt des informations !

La CCVC rend le théâtre et le spectacle accessibles aux écoles lors de la "semaine jeune public" dédiée aux écoles du territoire. L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir un spectacle musical vivant professionnel à La Passerelle. Les enfants de l'école de Fleuré ont assisté au spectacle « Peter Pan » par la compagnie du Petit Jour. Le transport a été intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.

Où acheter vos places ?

- en ligne sur https://www.vostickets.net/LA_PASSERELLE
- sur l'appli Pass Culture.
- à L'Arantelle du mardi au vendredi ou sur les lieux du spectacle 1h avant la représentation.

Retrouvez les programmations tout public :
<https://www.passerelle86.fr/spectacles>

ÉCOLE DE MUSIQUE

La CCVC soutient les projets d'interventions "Musique" en milieu scolaire.

L'école de musique intercommunale (EMIL) a proposé des interventions pour l'ensemble de l'école de Fleuré, de la maternelle au CM2 dans le cadre du projet « Chants / musiques de films et dessins animés ».

L'objectif est de former une chorale intercommunale avec les écoles de Dienné, Gizay, Fleuré sur un répertoire commun.

OFFICE DE TOURISME - FESTI VALLÉES

Pendant tout l'été, une programmation d'animations (musique, danse, balades, contes) a été proposée gratuitement. Un après-midi "Balade ludique et jeux de société" s'est déroulé à Fleuré dans le cadre verdoyant du Chemin du partage.

1 Place du Champ de Foire
86370 Vivonne - Tél. 05 49 43 47 88 - Fax : 05 49 43 34 87
office-tourisme@valleesduclain.fr

TERRA VENTURA – CHASSE AUX POÏZ

Téléchargez l'application et partez en balade originale de quelques kilomètres à la recherche de personnages au caractère bien trempé tels que sont Zarthus, Zéroik, Zabeth, Zépapeur.

En jouant à cette chasse au trésor version numérique, vous découvrirez des lieux insolites et des anecdotes sur les communes de Château Larcher, Marçay et Nouaillé pour notre territoire.



CARTES DES CHEMINS DE RANDONNÉES

48 circuits pédestres sur 466 km de chemins balisés. 20 itinéraires vélos sur 306 km de routes et chemins.

Découvrez les communes du territoire : Aslonnes, Dienné, Fleuré, Gizay, La Villedieu du Clain, Nieul L'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémaries-Andillé, Smarves, Vernon, Vivonne, Château-Larcher, Iteuil, Marnay, Marçay et Marigny-Chémereau. La plaquette actualisée des circuits de randonnée est en vente à la mairie.

Conseillère Numérique

Un accompagnement des habitants dans leurs démarches en ligne.

Après avoir candidaté au dispositif Conseiller Numérique France Relance soutenu par l'Etat, la Communauté de communes a recruté une conseillère chargée d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne et répondre à leurs questionnements liés à l'outil informatique et au numérique.

Océane Boutet vous rencontre en mairie, en bibliothèque ou à domicile à titre exceptionnel.

Pour bénéficier de cet accompagnement, gratuit et ouvert à tous, il suffit de prendre rendez-vous au 06 76 77 79 58.

Sport

RÉFECTION DU GYMNASE COMMUNAUTAIRE

Le gymnase communautaire implanté à Fleuré fait l'objet d'une réhabilitation (réaménagement de l'accueil, création de vestiaires supplémentaires), d'une extension latérale pour intégrer des tribunes amovibles (200 personnes) et un local de rangement.

Une attention particulière a été portée sur le plan énergétique (limiter les ponts thermiques) pour améliorer le confort des utilisateurs mais aussi limiter les coûts de fonctionnement de cet équipement.



Sobriété énergétique

LES COMMUNES RÉDUISENT LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le gouvernement français a annoncé un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire collectivement nos consommations d'énergie de 10%.

ENERGIES VIENNE a décidé d'agir sur les consommations des communes et notamment sur l'Éclairage Public et a décidé de réduire uniformément le temps de fonctionnement de l'éclairage public situé sur les réseaux SRD.

L'extinction sera généralisée de 22h00 à 6h30 de début octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.

La baisse de consommation électrique totale du service « éclairage public » de l'ensemble des communes est évaluée à 42%.

Arrivée de l'électricité à Fleuré

Lors de la réunion de conseil municipal du 19 novembre 1922, celui-ci vote la création d'un syndicat de communes, une vingtaine, en vue de se faire accorder une concession de distribution d'énergie électrique. C'est le syndicat intercommunal de lumière et de force motrice de Lussac-Les-Châteaux.

Le 8 février 1923, le vote du financement des travaux de construction du réseau de distribution d'énergie électrique et du syndicat intercommunal est acté. Le coût de cette création est de 4 120 000 francs, couvert pour un tiers par une subvention du ministère de l'Agriculture et pour un autre tiers par une avance du Crédit Agricole. Pour le troisième tiers, ce sera un emprunt et un financement sur fonds propres.

En mai 1923, le syndicat est dissout et certaines communes adhèrent au syndicat intercommunal du département de la Vienne. Les travaux commenceront réellement en 1924, le coût sera de 30 600 000 francs, pour l'ensemble des communes concernées.

L'éclairage arrivera à Fleuré en 1925.

ECOWATT : LA MÉTÉO DE L'ÉLECTRICITÉ



Dans le but de vous accompagner au mieux tout au long de l'hiver, SORÉGIES incite les habitants de la Vienne à s'inscrire aux alertes Ecowatt : dispositif national qui communique en temps réel le niveau de consommation d'électricité

des Français.

Ainsi en cas de tension sur les réseaux d'électricité au niveau régional, SORÉGIES vous préviendra par mail ou SMS afin que vous puissiez adopter les bons gestes pour baisser votre consommation ou la reporter à un autre moment.

SORÉGIES sollicite ses clients par courrier, uniquement ceux dont elle ne dispose ni de l'adresse mail ni du téléphone portable, de façon à pouvoir les informer sans délai le moment venu. Les données collectées spécifiquement pour le dispositif Ecowatt ne seront utilisées que pour ces alertes, qui participent à l'effort de sobriété énergétique impulsé au niveau national.

PRIMES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : SORÉGIES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie, SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

Les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent.

FRANCE RÉNOV' : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Ce service public est à votre disposition, pour faciliter votre réflexion, vous aider à construire votre programme de travaux et vous renseigner sur les aides financières mobilisables.

Mutualisez vos travaux et réalisez des économies.

Votre Espace Conseil France Rénov' (anciennement appelé Espace Conseil FAIRE) est présent pour vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économe.

Portés localement par l'association SOLIHA Vienne, des conseillers France Rénov' sont présents sur le territoire de la communauté de communes des Vallées du Clain et vous accueillent lors de permanences sur rendez-vous (planning disponible en mairie). Ce service public vous permet de bénéficier de conseils neutres, gratuits et indépendants.



PERMANENCES DE L'ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION AU LOGEMENT)

Louer, acheter, construire, faire des travaux... L'ADIL répond gratuitement et en toute objectivité à vos questions en matière de logement, vous offre un conseil juridique, financier et fiscal. Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur : si les juristes conseillent les particuliers sur des points précis du droit du logement, ils restent en dehors de tout acte contentieux. Leur rôle consiste, en ce domaine, à orienter le public vers les interlocuteurs spécialisés. Elle n'accomplit pas d'actes administratifs et n'apporte pas d'assistance technique. Permanences mensuelles le troisième mercredi de chaque mois, de 14h à 16h dans les locaux de la Maison des Services de La Villedieu-du-Clain.

Maîtriser votre consommation d'eau

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique : depuis août 2021, un très fort déficit de pluie a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Eaux de Vienne a demandé à l'ensemble de ses abonnés de réduire leur consommation d'eau au strict nécessaire : nous tenons à vous remercier des efforts fournis. Pour préserver un bien irremplaçable, l'eau, nous avons besoin que ces bonnes pratiques perdurent.

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller. Retrouvez nos conseils utiles sur eauxdevienne.fr ; Espace Environnement ; La production de l'eau du robinet ; Eco gestes.

Vous pouvez également vous abonner à la page Facebook

d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo YouTube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.



Protégez votre compteur du gel

Pensez à protéger votre compteur en le recouvrant d'un matériau isolant (mousse de polyéthylène ou plaque de polystyrène). Les matériaux absorbant l'humidité ne doivent pas être utilisés : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc. Attention, propriétaire ou locataire le compteur est sous votre responsabilité. S'il est détérioré, le remplacement pourrait se faire à vos frais.

Brigade numérique : renseignez, accueillez, orientez

La brigade numérique est un outil de transformation numérique de la gendarmerie et de l'État. Elle répond à toutes les sollicitations NON-URGENTES sur la sécurité du quotidien.

Elle a pour objectif de proposer aux usagers un contact simplifié, enrichi et rénové avec la gendarmerie nationale, en tout lieu et en tout temps, pour répondre à leurs interrogations.

Elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans traiter les urgences qui restent du 17, 18, 15 et 112.

Le citoyen peut ainsi, depuis son smartphone, sa tablette, son ordinateur... contacter des gendarmes spécifiquement formés à l'accueil à distance. Plusieurs canaux sont proposés tels les réseaux sociaux; le chat et le formulaire de contact.

Après évaluation de la demande, il propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix. En complément, ces mêmes usagers peuvent accéder à un centre d'aide (Foire Aux Questions) qui leur permet de rechercher, en autonomie, des réponses à des questions d'ordre général.

En cas d'urgence, contactez le 17 ou 112.

Augmentation des fraudes à la rénovation énergétique

Qu'il s'agisse de refaire sa toiture, changer sa chaudière ou de toute autre opération de rénovation énergétique éligible aux différentes subventions, et si des entreprises sérieuses existent effectivement, certaines organisations criminelles ont développé des stratégies d'escroquerie sur ce thème.

Les propriétaires, et plus particulièrement les personnes âgées ou vulnérables, sont démarchés par téléphone. En leur faisant miroiter une isolation à moindre frais, ils sont parfois invités à faire une avance de fonds induite sur les travaux et sont également invités à souscrire un ou plusieurs prêts à la consommation. Certaines sociétés réalisent parfois des travaux non-conformes, à moindre coût, et les propriétaires sont obligés de faire ensuite appel à leurs frais à une autre entreprise agréée.

Afin d'éviter des déconvenues, voici quelques règles de prudence :

- Les travaux d'amélioration et de rénovation énergétique doivent être impérativement réalisés par des professionnels titulaires de la norme « qualibat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) » ;
- N'avancez jamais de fonds et ne souscrivez pas de prêt à la consommation ;
- Ne donnez pas suite à des entreprises prétendant être mandatées par des organismes publics ou qui vous menacent de pénalités ;
- Ne signez jamais un contrat dans la précipitation et lisez attentivement les dispositions figurant en petits caractères ;
- Méfiez-vous des entreprises domiciliées à l'étranger.

Si des comportements ou des méthodes vous paraissent suspects, n'hésitez pas à contacter les gendarmes de votre localité. N'hésitez pas dans ce cadre à relever toutes les informations qui pourraient être utiles aux enquêteurs (numéros de téléphone, plaques d'immatriculation...).

Mon espace santé : carnet de santé numérique

Gratuit, confidentiel et non obligatoire, il est accessible par le patient et les professionnels de santé autorisés.

Il est alimenté avec l'historique des soins, il conserve et sécurise les documents et informations médicales que les professionnels de santé estiment utiles au suivi des soins. (Compte-rendu d'hospitalisation ou lettre de sortie, compte-rendu de résultat de biologie, dossier de liaison d'urgence). Il n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au professionnel.

Le patient garde la maîtrise et le contrôle de son Espace Santé. Il peut ajouter les informations utiles à son suivi médical.



Effectuez des démarches en ligne

Permis de conduire, demande de passeport ou de carte nationale d'identité : ants.gouv.fr

Acheter un timbre fiscal électronique : timbres.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations concernant la formalité qui vous intéresse : service-public.fr

LUTTE CONTRE L'USAGE FRAUDULEUX DE LA CARTE BANCAIRE

La plateforme **Perceval** simplifie vos démarches lorsque vous êtes victime d'une fraude à la carte bancaire.

Après un signalement sur ce téléservice, vous recevrez automatiquement un récépissé que vous pourrez adresser à votre banque à l'appui de votre demande de remboursement.

Accessible sur www.demarches.interieur.gouv.fr

#Modernisation

Demandez ou renouvelez une carte d'identité et/ou un passeport

Il est possible de remplir une pré-demande ou un renouvellement de carte d'identité sur Internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, même en cas de perte ou de vol.

Vous devez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier. Les mairies équipées d'un dispositif de recueil et en savoir plus sur les nouvelles modalités de délivrance de la carte nationale d'identité, sont consultables sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr.

Mairies de Buxerolles, Châtellerauld - Annexe - Quartier de Châteauneuf, Chauvigny, Civray, Dangé-Saint-Romain, Gençay, Jaunay-Marigny, Lencloître, L'Isle-Jourdain, Lusignan, Montmorillon, Neuville-de-Poitou, Pleumartin, Poitiers* - Annexe Quartier des Trois Cités - Quartier des Couronneries - Quartier de Bel-Air - Quartier de Beaulieu, Saint-Benoît, Vouillé.

*Mairie de Poitiers - Hôtel de Ville 15 place du Maréchal Leclerc 86000 Poitiers

Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Trois Cités 10 place des Trois Cités 86000 Poitiers

Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Couronneries 18 place de Coimbra 86000 Poitiers

Annexe Mairie de Poitiers Quartier de Bel-Air 54 rue Rique Avoine 86000 Poitiers

CARTE D'IDENTITÉ QUE FAIRE EN CAS DE VOL ?

Si la carte d'identité a été volée, il convient d'en faire la déclaration pour pouvoir en demander une nouvelle.

Si le vol a eu lieu en France
Rendez-vous dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

Si le vol a eu lieu à l'étranger
Adressez-vous aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche

Un récépissé vous sera remis pour pouvoir demander une nouvelle carte d'identité. Les documents à présenter lors de la demande en mairie dépendent de la possession d'un passeport étranger.

Répertoire Électoral Unique (R.E.U.)

Le Répertoire Électoral Unique permet de faciliter les démarches d'inscription électorale. Les révisions se font tout au long de l'année. Il est possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant chaque scrutin – et non plus au 31 décembre de l'année précédente.

Service des impôts

Depuis 2020, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) a demandé l'arrêt des paiements en espèces.

La gestion et le recouvrement des impôts pour les particuliers sont assurés par les services des impôts de Poitiers, trésorerie municipale.

Un service permet aux usagers particuliers de la Vienne de prendre rendez-vous en ligne- site impots.gouv.fr (rubrique « Contact »).

Les usagers qui n'ont pas accès à Internet peuvent prendre rendez-vous par téléphone ou aux guichets de leur centre de finances publiques. Les simples démarches (paiements, demandes de renseignement, remises de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer aux guichets.

Surfez en toute liberté avec vos enfants

CONSEILS

- Apprenez à vos enfants à vous signaler tout contenu qui leur fait peur ou qu'ils ne comprennent pas.
- Pour signaler tout contenu choquant, violent, ou discriminatoire sur Internet, rendez-vous sur la plateforme PHAROS :

www.internet-signalement.gouv.fr

Internet en toute sécurité

Pour signaler :

- des contenus illégaux :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>

- des courriels ou sites d'escroqueries :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr> ou 0811 02 02 17

- des spams : <https://www.signal-spams.fr/>

- des sites de phishing : <http://www.phishing-initiative.com/>

Attention au phishing

Le principe du phishing consiste à récupérer des données personnelles sur internet. Le moyen utilisé est l'usurpation d'identité, adaptée au support numérique. L'escroquerie repose fréquemment sur la contrefaçon d'un site internet (celui d'une banque ou d'un marchand en ligne). L'adresse URL du lien comprise dans le mël est également « masquée ou maquillée » afin de paraître authentique

Soyez vigilants sur les informations que vous communiquez !
Pour votre sécurité :

- Protégez votre ordinateur en installant un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.
- Sécurisez vos achats en ligne en réalisant vos achats uniquement sur des sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par « https ».
- Évitez les escroqueries en vous méfiant des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent.
- Méfiez-vous des demandes urgentes d'information personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.
- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande des coordonnées bancaires.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

• Appelez en priorité votre banque pour le signaler.

• Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie.



NUMÉROS UTILES ET D'URGENCE

| | | | |
|--|--|--|--|
| Mairie | Du lundi au vendredi Mercredi | 14h-17h 9h - 12h | 05 49 42 60 15 |
| Communauté de Communes des Vallées du Clain | Du lundi au vendredi | 8h30 - 12h 13h30 - 17h30 (17h le vendredi) | 05 49 89 02 89 |
| La Poste | Du lundi au vendredi | 14h - 16h30 | 05 49 53 08 18 |
| Bibliothèque | Lundi Mercredi Vendredi Samedi (semaine paire) | 10h30-12h 15h-18h 15h30-18h 10h-12h | 05 49 45 07 24 |
| École Yannick Dreux | Du lundi au vendredi Mercredi | 8h50-15h45 8h50-12h | 05 49 59 19 53 |
| Garderie | Du lundi au vendredi | 7h30-8h50 15h45-18h30 | 05 49 42 03 26 |
| Conciliateur de justice | Perm. en mairie : Villedieu-du-Clain : 1^{er} mardi du mois Gençay : 1^{er} mercredi du mois Vivonne : 1^{er} jeudi du mois | | 06 32 50 11 45 |
| Assistante sociale | Direction de l'action sociale Maison Départementale des Solidarités 41 rue du Vercors - 86240 Fontaine-le-Comte | | 05 49 00 51 30 dgas-fontaine@ departement86.fr |

| | | |
|--|--|--|
|  <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">18</h2> <h3 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">SAPEURS- POMPIERS</h3> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p> | <h2 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</h2> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p> |  <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">15</h2> <h3 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">SAMU</h3> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de prise en charge de soins.</p> |
|  <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">114</h2> <h3 style="font-size: 1.2em; margin: 0;">NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</h3> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.</p> |  <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">112</h2> <h3 style="font-size: 1.2em; margin: 0;">NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</h3> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p> |  <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">17</h2> <h3 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">POLICE SECOURS</h3> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p> |

Cartes de crédits perdues ou volées
0 892 705 705
Opposition chèquiers
0 892 683 208
Info escroqueries
0 811 020 217

3 9 19

3919

ARRÊTONS
LES VIOLENCES

3237 Pharmacie de garde 3237




3115 Urgences vétérinaires 3115

NON AU HARCELEMENT

Victime ou témoin
de harcèlement ?

Appelez le **3020**
Appelez le **3018**

CENTRE
MEDICAL

CMSI86

SOINS
IMMEDIATS

Centre Médical de Soins Immédiat
 1 Rue Chatelier ZI République Poitiers
 8h-20h / 9h-19h | Samedi et dimanche
05 54 07 11 82 - Cmsi86.fr